



DEMANDE DE LICENCE D'AGENT D'ASSURANCE

Finances Manitoba

Direction de la réglementation des institutions financières

PARTIE 1 : ACCIDENTS CORP. ET BAGAGES

GRÊLE

AUTRE

Veillez préciser :

***Précisez le type de demande : Nouvelle Renouvellement

1. Nom
2. Nom de l'entreprise qui utilisera la licence et dont le nom doit figurer sur la licence

Adresse

N° de téléphone

3. Adresse du domicile

N° de téléphone

4. Emploi actuel

5. Dans le passé, vous a-t-on refusé une licence d'agent ou a-t-on révoqué votre licence?

Je déclare par les présentes que je continuerai d'être titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle telle qu'elle est exigée dans le paragraphe 371(1.1) de la *Loi sur les assurances* du Manitoba et l'article 14 du *Règlement modifiant le Règlement sur les agents d'assurance et les experts en sinistres*, et que les renseignements que j'ai fournis dans cette demande sont exacts.

Date

Signature de l'agent

PARTIE 2 : AUTORISATION DE LA SOCIÉTÉ PARRAIN

Il est entendu que si cet agent est licencié, vous en informerez par écrit le surintendant des assurances en expliquant pourquoi l'agent a été licencié.

Nom de la compagnie d'assurance

Date

Signature autorisée

Les renseignements apparaissant sur le formulaire intitulé *Demande de licence d'agent d'assurance* sont recueillis en vertu de la *Loi sur les assurances* du Manitoba et seront utilisés conformément à cette loi. Les renseignements sont protégés par les dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Si vous avez des questions sur la collecte de renseignements, veuillez communiquer avec la Direction de la réglementation des institutions financières, 405, Broadway, bureau 1115, Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6, (204) 945-2542.